



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB 11.03.2022

Date d'échéance prévue: 11.03.2027

Numéro de publication: NA03-0000000878

Entité de publication

Pascal Stouder, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Unicorn Incubator SA

Débiteurs:

Unicorn Incubator SA
CHE-150.612.039
Rue du Valentin 1
1004 Lausanne

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.

Examen des pièces : durant les 20 jours précédent l'assemblée des créanciers, au bureau du commissaire au sursis Pascal Stouder, rue de Cossonay 192, 1020 Renens, sur rendez-vous.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat. Publication selon l'art. 300 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Date d'octroi du sursis : 21 février 2022

Délai pour les productions : 10 avril 2022, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat

Expiration du sursis : 15 juin 2022

Point de contact:

Pascal Stouder
Rue de Cossonay 192
1020 Renens VD